

Conditions de participation pour le concours "Kaya Yanar mars"

L'organisateur du concours est Media Markt Suisse SA, Allmendstrasse 23, 8953 Dietikon (dans la suite du texte : Media Markt). En participant au concours, le/la participant(e) accepte ces conditions de participation et les informations sur la protection des données. Si le/la participant(e) ne les accepte pas, la participation n'est pas possible.

1. La période du concours commence le 13/02/2025 (00:01) et se termine le 20/02/2025 (23:59).
2. Le tirage au sort à lieu à huis clos selon le principe aléatoire après la période du concours, au cours de la semaine 9 de l'année 2025.
3. Tous les participants et participantes prendront part au tirage au sort pour le gain suivant : 6 x 2 billets + 1 x 3 billets pour les spectacles de Kaya Yanar au choix suivants :
Amriswil, le 02/03/2025, à 19h00
Chur, le 13/03/2025, à 20h00
Zurich, le 27/03/2025, à 20h00
Zurich, le 28/03/2025, à 20h00
4. Le gagnant ou la gagnante sera informé(e) par écrit (par e-mail) avant la fin de la semaine 9 de l'année 2025.
5. Une seule participation au concours est possible par personne.
6. Procédure de participation: le/la participant(e) s'inscrit pour participer pendant la période du concours sur www.mediamarkt.ch/fr/campaign/kaya. Lors de l'inscription au concours, le participant/la participante doit indiquer son nom, son prénom, son adresse e-mail (données personnelles) et la date souhaitée. Les conditions de participation, y compris les informations sur la protection des données, doivent être acceptées. Toutes les personnes majeures résidant en Suisse et ayant terminé la procédure de participation selon le point 6 sont autorisées à participer. Le/la participant(e) est seul(e) responsable de l'exactitude des coordonnées indiquées. Si le/la participant(e) fournit des données personnelles erronées, il/elle sera exclu(e) du concours. Les employé(e)s et proches des employé(e)s de Media Markt et de toutes ses sociétés affiliées sont exclus de la participation.
7. Un paiement en espèces du gain ou un échange du gain ou un crédit sur le gain est exclu. Le/la gagnant(e) doit assumer ou verser lui-même(e) les éventuels impôts, taxes et redevances liés aux gains.
8. Media Markt se réserve le droit de disqualifier les participants/participantes du concours en cas de suspicion de manipulation, de participation multiple ou de violation de présentes conditions de participation, sans donner les raisons. La participation via des associations de jeux-concours et des services automatisés est exclue.

9. Il n'existe aucun droit légal à un gain. L'organisateur n'est pas non plus responsable des problèmes techniques de la plate-forme du -concours qui rendent la participation au concours impossible. La détermination des gagnants est effectuée par Media Markt à huis clos et s'effectue de manière automatisée et aléatoire parmi tous les participants/participantes. Les gagnants/gagnantes seront informés de leur gain et des autres modalités de traitement des gains par e-mail peu après le tirage au sort.
10. La voie judiciaire est exclue en ce qui concerne l'organisation du concours, la décision de gagner et également l'attribution du prix.
11. Media Markt se réserve le droit de terminer prématurément le concours pour des raisons importantes, notamment lorsqu'il n'est plus possible de garantir le bon déroulement du concours pour des raisons techniques ou juridiques. Nous nous réservons explicitement le droit de modifier ultérieurement les conditions de participation et d'apporter des modifications aux gains.
12. Le/la participant(e) accepte qu'en cas de gain, le prénom et le gain puissent être publiés sur Internet, dans les médias imprimés, les médias électroniques (par ex. newsletter, magazine en ligne) ou les réseaux et médias sociaux (par ex. Facebook, Youtube) de Media Markt. En cas de gain, le/la participant(e) se tient gratuitement à disposition pour des interviews et des prises de vue et cède gratuitement les droits d'utilisation correspondants à Media Markt en participant au concours.
13. Le concours et toutes les relations juridiques entre Media Markt et les éventuels gagnants sont exclusivement soumis au droit suisse. Les règles de conflit de lois et les dispositions de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises (Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11.04.1980) sont exclues.

INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Media Markt Suisse SA est le responsable de ce concours au sens de la législation sur la protection des données.

Les données fournies (nom, prénom, adresse e-mail, date de naissance) sont utilisées pour réaliser le concours et pour informer d'un gain.

En participant au concours, les participants/participantes acceptent le traitement et l'utilisation de ces données personnelles pour l'organisation du concours et la notification d'un gain.

Les données des participant(e)s qui n'ont pas gagné ne seront pas transmises et seront effacées dans un délai d'un mois après la fin du concours (distribution complète du prix aux gagnant(e)s). Les données des gagnants/gagnantes peuvent être conservées pendant 10 ans pour des raisons de droit financier. Les données des gagnants/gagnantes seront transmises pour le bon déroulement juridique du jeu-concours.

Il est possible de s'opposer au traitement pour des raisons majeures en envoyant un e-mail à datenschutz@mediamarkt.ch.

De plus, les personnes concernées ont le droit d'être informées sur les données personnelles traitées, ainsi que la rectification, l'effacement, la limitation et la transmissibilité des données et peuvent s'adresser à datenschutz@mediamarkt.ch pour exercer ces droits.

Pour toute question concernant la protection des données, nous sommes à votre disposition à l'adresse datenschutz@mediamarkt.ch.

Si le/la participant(e) n'est pas d'accord avec cette utilisation des données, la participation au concours n'est pas possible.